

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2023

---

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° DN71

présenté par

Mme Saint-Paul, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires étrangères

-----

### ARTICLE 2

#### RAPPORT ANNEXÉ

Compléter la troisième phrase de l'alinéa 29 par les mots :

« au sein desquelles une plus grande diversité sera recherchée dans l'origine des élèves ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Nos armées doivent être à l'image de la diversité et de la richesse de la nation française. Les élèves issus de milieux modestes ou originaires des territoires ultramarins restent toutefois sous-représentés dans les écoles d'officiers. Cet amendement vise ainsi à rendre les écoles militaires plus représentatives de la société française.